



- COMITE SYNDICAL
DU 05 MAI 2014 -

L'an deux mil quatorze, le cinq mai, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux à Champagne-sur-Oise, à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur TARDIF, président sortant.

Etaient présents :

Communauté de Communes Mmes VALIN, MOUQUET,
De Carnelle-Pays de France MM KRIEGER, MENAT, RABLINEAU, LYEUTE,
TURBAN, CARRON, ABOUTBOUL, DUFOUR,
BRICOT, FALLOT, LECLAIRE, FERON, DUPONT,
ALLART, MONFORT, FREIXO, délégués titulaires,
Mme MERCIER-YTHIER,
M. GIROD délégués suppléants.

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice :

56

Communauté de Communes Mmes LEGRAND, PERINI, HARNET,
Du Haut Val d'Oise MM. DRIANCOURT, ESTRADE, TASSEIN, GARBE,
LEBON, DEGOUY, ALFANDARY, BOUCHEZ,
LESUEUR, BOUCHOUICHA, COACHE, PINSSON
délégués titulaires
MM DEPATIN, délégués suppléants.

Présents :

55

Communauté de Communes Mmes CHAUMERLIAC, VILLALLARD,
De la Vallée de l'Oise et des MM. DAGONNET, VERGNAUD, DELAUNE, STERI,
trois forêts RENAULT, DELAIS, BOUDER, WEIFFENBACH, MACE
délégués titulaires,
Mme DUMONT et M. DEPATIN, délégués suppléants.

Votants :

55

Communauté de Communes Mme JULITTE,
De la Vallée des Impressionnistes M. LEFEBVRE délégués titulaires,

Communauté de communes Mme LE BERRE
De la Vallée du Sausseron MM. DELAMARE, JOBARD, délégués titulaires
M. GRAIN, délégué suppléant.

Absente excusée : Mme Nathalie GROUX (BEAUMONT SUR OISE),

Assistaient également à la réunion : Syndicat TRI-OR: Mmes LIS-RIBEIRO, LE TREIZE,
GENERIS : MM LAMBERT, METZGER, PELTHIER.
PAPREC : MM CANCELLU, HEUSDENS, MALLEVAYS,
SEPUR : M. COQ.
M. JOURNO Max, délégué suppléant de Mours
Mme SALLES Nadine, déléguée suppléante de Ronquerolles ;

Secrétaire de séance : Monsieur DEPATIN Florian ;

* _ * _ * _ * _ *
* _ * _ *

- ACCUEIL DE MONSIEUR TARDIF PRESIDENT SORTANT -

« J'ai le plaisir de vous accueillir au Syndicat TRI-OR pour l'installation du nouveau comité syndical suite aux dernières élections municipales. Après 19 ans d'activité dans ce syndicat dont 15 ans et 3 mois à la Présidence j'ai décidé d'arrêter et j'ai constaté que le renouvellement de ce comité Syndical était très important (42 nouveaux délégués sur 56). C'est pourquoi j'ai pensé qu'il serait utile que je vous explique ce qu'est le syndicat TRI-OR et quel est le rôle des délégués :

Le syndicat a été créé en 1964 pour collecter et traiter les déchets ménagers des communes de la Région de l'Isle Adam. En 2000, suite à la mise en place de la collecte sélective ; le syndicat a été baptisé Syndicat TRI-OR. Depuis 2004, il comprend 28 communes regroupant 85 000 habitants. Depuis 2006, la compétence collecte et traitement des déchets ménagers a été confié aux Communautés de Communes lesquelles délèguent au Syndicat la gestion de cette activité.

Le syndicat TR-OR traite par appels d'offres les différents marchés d'exploitation :

1. Collecte des déchets,
2. Traitement qui comprend le compostage et le traitement des encombrants,
3. Les déchetteries,
4. Le centre de tri des emballages,
5. La maintenance des bacs de collecte

Les tonnages collectés sont comptabilisés pour chaque commune grâce au système de pesées embarquées ;

Le coût de fonctionnement des déchetteries est mutualisé ;

Le coût de fonctionnement du centre e tri est équilibré entre les recettes et les dépenses

Des prestations supplémentaires sont fournies aux communes qui le demandent et ces prestations sont comptabilisées en plus ;

A la fin de chaque année tous les coûts sont répartis entre chaque commune. On ramène les coûts par habitant de chacune des communes, ce qui nous permet de suivre l'évolution en fonction des recensements de la population.

Enfin ce sont les Communautés de Communes qui calculent et votent les taux de la TEOM à partir des coûts par commune transmis par le syndicat et du montant des bases foncières.

Le rôle des délégués :

- **Assister aux séances plénières du comité syndical (3 à 4 fois par an)**
- **Participer à différentes commissions (finances, personnel, travaux, communication) et au comité de pilotage (tous les deux mois)**
- **Transmettre les informations dans sa commune, notamment ne pas hésiter à communiquer avec les habitants au moyens des bulletins d'information de sa commune ;**
- **Rendre compte du bilan annuel d'activité au conseil municipal ; »**

Avant de passer la parole au doyen d'âge afin de procéder à l'élection du nouveau président, je voudrais :

1. nommer un secrétaire de séance : Monsieur DEPATIN Florian ;
2. 2 assesseurs : Messieurs BOUCHOUICHA et MENAT.

- ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT TRI-OR -

Monsieur TARDIF, président sortant ouvre la séance,

accueille la nouvelle assemblée

nomme le secrétaire de séance,

Monsieur Florian DEPATIN, délégué de la commune de Beaumont sur Oise

nomme deux assesseurs,

Messieurs Abdelrami BOUCHOUICHA délégué de la commune de Persan et

Gilles MENAT délégué de la commune de Baillet en France ;

demande au doyen d'âge, Monsieur Richard DEGOUY délégué de la commune de Champagne sur Oise, de venir prendre place afin de procéder à l'élection du nouveau Président du Syndicat TRI-OR.

Il est fait appel à candidature.

Madame Joëlle HARNET se déclare candidate.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement est effectué sous le contrôle des deux assesseurs Messieurs BOUCHOUICHA et MENAT ;

Le scrutin donne les résultats suivants :

Votants : **55** – **Majorité absolue : 27 voix** -

Bulletins blancs: **6**

Bulletins nuls : **3**

Madame HARNET obtient **46** voix

Madame Joëlle HARNET, est élue présidente du syndicat TRI-OR

NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS AU SYNDICAT TRI-OR

Madame Joëlle HARNET reprend la présidence et propose de mettre au vote l'organisation du syndicat, à savoir le nombre des vice-présidents et un secrétaire du syndicat TRI-OR.

Madame la Présidente propose 5 postes de vice-présidents et un secrétaire :

1^{er} vice président : Vice président en charge des finances et du développement ;

2^{ème} vice président : Vice président en charge du personnel ;

3^{ème} vice président : Vice président en charge des travaux ;

4^{ème} vice président : Vice président en charge des relations avec les entreprises ;

5^{ème} Vice président : Vice président en charge de la communication ;

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement est effectué sous le contrôle de Messieurs BOUCHOUICHA et MENAT

Le scrutin donne les résultats suivants :

Votants : 55

Bulletins blancs ou nuls : 0

La proposition de fixer à 5 le nombre des vice-présidents et un secrétaire obtient 55 voix

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, l'organisation du Syndicat TRI-OR.

- ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DU SECRETAIRE DU SYNDICAT TRI-OR -

Madame la Présidente fait appel à candidature pour :

1. le poste de Vice Président en charge des finances et du développement :

Monsieur Joël BOUCHEZ, délégué de la commune de Mours et

Monsieur Olivier DUPONT, délégué de la commune de Viarmes se portent candidats,

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement est effectué sous le contrôle des deux assesseurs
Messieurs BOUCHOUICHA et MENAT ;

Le scrutin donne les résultats suivants :
Votants : 55 – majorité absolue : 28 voix -
Bulletins blancs : 2
Joël BOUCHEZ : 25 voix
Olivier DUPONT : 28 voix

Monsieur Olivier DUPONT est élu 1^{er} vice président en charge des finances et du développement.

Madame la Présidente fait appel à candidature pour :

2. le poste de 2^{ème} Vice Président en charge du personnel :

Monsieur François DELAIS, délégué de la commune de l'Isle Adam et
Monsieur Bruno MACE, délégué de la commune de Villiers Adam se portent candidats,

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement est effectué sous le contrôle des deux assesseurs
Messieurs BOUCHOUICHA et MENAT ;

Le scrutin donne les résultats suivants :
Votants : 54 – majorité absolue : 28 voix -
Bulletins blancs ou nuls : 0
Monsieur François DELAIS : 28 voix
Monsieur Bruno MACE : 26 voix

Monsieur François DELAIS est élu 2^{ème} Vice Président en charge du personnel.

Madame la Présidente fait appel à candidature pour :

3. le poste de 3^{ème} Vice Président en charge des travaux:

Monsieur Bernard LEBON, délégué de la commune de Bruyères sur Oise et
Monsieur Jacques FERON, délégué de la commune de Saint Martin du Tertre se portent candidats,

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement est effectué sous le contrôle des deux assesseurs
Messieurs BOUCHOUICHA et MENAT ;

Le scrutin donne les résultats suivants :
Votants : 51 – majorité absolue : 26 voix -
Bulletins blancs ou nuls : 0
Bernard LEBON : 17 voix
Jacques FERON : 34 voix

Monsieur Jacques FERON est élu 3^{ème} Vice président en charge des travaux ;

4. le poste de 4^{ème} Vice Président en charge des relations avec les entreprises:

Monsieur Fabrice DUFOUR, délégué de la commune de Montsoul se porte candidat

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement est effectué sous le contrôle des deux assesseurs
Messieurs BOUCHOUICHA et MENAT ;

Le scrutin donne les résultats suivants :
Votants : 51 – majorité absolue : 26 voix -
Bulletins blancs : 0
Fabrice DUFOUR : 51 voix

Monsieur Fabrice DUFOUR est élu, à l'unanimité, 4^{ème} vice président en charge des relations avec les entreprises.

5. le poste de 5^{ème} Vice Président en charge de la communication :

Monsieur Pierre-Yves BOUDER, délégué de la commune de Nerville la Forêt se porte candidat

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement est effectué sous le contrôle des deux assesseurs
Messieurs BOUCHOUICHA et MENAT ;

Le scrutin donne les résultats suivants :
Votants : 51 – majorité absolue : 26 voix -
Bulletins blancs : 0
Pierre Yves BOUDER : 51 voix

Monsieur Pierre Yves BOUDER est élu, à l'unanimité, 5^{ème} vice président en charge de la communication.

6. Les personnes voulant se porter candidates pour le poste de Secrétaire du Syndicat TRI-OR se fassent connaitre :

Monsieur Richard DEGOUY, délégué de la commune de Champagne sur Oise et
Monsieur Jean-Jacques COACHE, délégué de la commune de Ronquerolles se portent candidats,

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement est effectué sous le contrôle des deux assesseurs
Messieurs BOUCHOUICHA et MENAT ;

Le scrutin donne les résultats suivants :
Votants : 51 – majorité absolue : 26 voix -
Bulletins blancs : 4
Richard DEGOUY : 13 voix
Jean-Jacques COACHE : 34 voix

Monsieur Jean-Jacques COACHE est élu secrétaire du syndicat TRI-OR ;

- DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU SYNDICAT -

Madame la Présidente est membre d'office de toutes les commissions, les membres du bureau y sont invités systématiquement.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame la Présidente rappelle que l'article 22 du Code des Marchés Publics stipule que la CAO est composée du Président du syndicat et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du comité syndical ;

Les candidatures déclarées sont :

Pour les membres titulaires :

1. Monsieur Olivier DUPONT,
2. Monsieur Jacques FERON,
3. Monsieur Fabrice DUFOUR,
4. Monsieur Didier LESUEUR,
5. Monsieur Alain GARBE,

Pour les membres suppléants :

1. Madame Ana VALIN,
2. Monsieur Pascal BRICOT,
3. Monsieur Patrice LECLAIRE,
4. Monsieur Jean-Jacques COACHE,
5. Monsieur Frédéric FALLOT,

Sont élus à l'unanimité à la commission d'appel d'offres :

Les membres titulaires suivants :

1. Monsieur Olivier DUPONT,
2. Monsieur Jacques FERON,
3. Monsieur Fabrice DUFOUR,
4. Monsieur Didier LESUEUR,
5. Monsieur Alain GARBE,

Les membres suppléants suivants :

1. Madame Ana VALIN,
2. Monsieur Pascal BRICOT,
3. Monsieur Patrice LECLAIRE,
4. Monsieur Jean-Jacques COACHE,
5. Monsieur Frédéric FALLOT,

AUTRES COMMISSIONS

Commission des finances :

Vice-président en charge des finances : Monsieur Olivier DUPONT ;

Membres déclarés : Madame Ana VALIN, Messieurs ALFANDARY, KRIEGER, BOUCHEZ, STERI, ESTRADE ;

Commission des travaux et relations avec les entreprises :

Vice-président en charge des travaux : Monsieur Jacques FERON;

Vice-président en charge des relations avec les entreprises : Monsieur Fabrice DUFOUR ;

Membres déclarés : Messieurs RABLINEAU, LESUEUR, BOUCHOUICHA, WEIFFENBACH, DELAMARE, DRAIN COURT, FALLOT, LEBON.

Commission du Personnel :

Vice-président en charge du Personnel : Monsieur François DELAIS;

Membres déclarés : Mesdames CHAUMERLIAC, LEGRAND, Monsieur LECLAIRE.

Commission de la communication :

Vice-président en charge de la communication : M. Pierre-Yves BOUDER

Membres déclarés : Madame JULITTE, Messieurs TASSEIN, KISLING, FAUCOMPRESZ, FREIXO, DEGOUY.

Les membres de chaque commission sont élus à l'unanimité ;

DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE COMITE SYNDICAL A LA PRESIDENTE DU SYNDICAT TRI-OR

Le Comité syndical,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche du Syndicat TRI-OR, à donner au Président une partie des délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après lecture de ladite délégation,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

CHARGE MADAME LA PRESIDENTE, PAR DELEGATION ET POUR LA DUREE DE SON MANDAT :

1. De procéder, dans la limite de l'enveloppe budgétaire fixée par le Comité Syndical lors de l'adoption du budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres qui peuvent être passés par une procédure adaptée en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de ceux-ci.
3. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
4. De créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du syndicat TRI-OR ;
5. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
6. D'intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans l'ensemble des actions intentées contre lui quelque soit la juridiction ;

INDEMNITES DE LA PRESIDENTE ET DES VICE-PRESIDENTS

Le comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-12

Vu la loi n°92.108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

Vu le décret n°2008-198 du 27 février 2008 portant majoration à compter du 1^{er} mars 2008 de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation

Vu la délibération du Comité syndical du 5 mai 2014 portant élection du Président et des vice-présidents du syndicat TRI-OR

Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE :

Article premier : Il est alloué une indemnité de fonction à la Présidente et aux vice-présidents ;

Article 2 : Le montant des indemnités sont déterminées à compter du 6 mai 2014 comme suit :

Base de calcul : barème Président et vice-présidents du syndicat sans fiscalité propre, tranche de 50 000 à 99 999 habitants, taux en % de l'indice brut 1015.

Répartition : Président : 84,66% de l'indice brut 1015.
Vice-présidents : 40 % de l'indice brut 1015

Dit que ces indemnités suivront l'évolution du point d'indice fixé par décret,

Dit que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2014 au chapitre 65

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.